

Image not found or type unknown



achat d'une moto d'occasion

Par **salel**, le **19/01/2013** à **11:27**

Bonjours;

je suis ruiné et endetter, j'aimerais savoir si l'escroc qui ma vendu sa moto avec carte grise vendu en l'état, est obligé de me payé les 750€ de réparation que j'ai découvert chez un concessionnaire DSN moto. je l'ai payé 2000€ en plus et son argus était à 1700€.

Je ne sais plus quoi faire je suis étudiant et j'ai dépenser tout mon salaire saisonnier, j'aimerais faire appel à la justice je sature, mais je n'ai plus vraiment d'espoir je pensais que vendu en l'état voulait dire que je pouvais rien faire alors je n'ai fais aucune démarche et là il y a 2 mois qui se sont écoulé depuis l'achat de la moto.

Je suis en l'attente de tout renseignement

Cdt M.SALEL